

Procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Convocation du 16 mars

Membres du Conseil : Mr Bailly, Mme Barras, Mme Bouchot, Mr Cuixart, Mr Fichot, Mr Grentzinger, Mr Labussière, Mme Lainé, Mme Laroche, Mme Sacleux, Mr Taillon, Mme Treuillet, Mme Ussel -Michaud, Mr Vigneron, Mme Zack.

Absents excusés :

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Treuillet

- Madame la première adjointe sortante a installé les membres du conseil municipal élus le 15 mars 2026.
- Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection de Mr le maire ; Mr Labussiere Jean-Jacques a été proclamé maire.
- Détermination du nombre d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ; Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ; Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré : Décide la création de quatre postes d'adjoints.

- Les membres du conseil municipal ont procédé à l'élection des adjoints ; les candidats figurant sur la liste de Monsieur Fichot sont proclamés adjoints : 1^{er} adjoint Mr Fichot, 2^{-ème} adjoint Mme Laroche, 3^{-ème} adjoint Mr Grentzinger, 4^{-ème} adjoint Mme Treuillet.
- Monsieur le maire a ensuite procédé à la lecture de la charte de l'élu local.